

ACTION URGENTE

NIGERIA. DES MILITANTS INCARCÉRÉS POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Le 18 juin, les militants Larry Emmanuel et Victor Anene Udoka, illégalement détenus au Nigeria, ont été libérés sous caution après avoir passé 72 jours en détention. Ils ont été torturés par des hommes non identifiés le 5 avril, alors qu'ils avaient manifesté pacifiquement contre la corruption et la situation préoccupante des droits humains au Nigeria et distribué des affiches perçues comme critiques à l'égard du président Muhammadu Buhari. Quelques jours plus tard, ils ont été remis à la police, puis transférés au Centre correctionnel du Nigeria, situé dans l'État de Kogi, dans le centre-nord du pays.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUS CEUX QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 5 avril, les militants **Larry Emmanuel** et **Victor Anene Udoka** ont été frappés par des hommes non identifiés parce qu'ils avaient participé à une manifestation pacifique, brandissant des pancartes et distribuant des affiches considérées comme hostiles au président Muhammadu Buhari, à Lokoja, la capitale de l'État de Kogi, dans le centre-nord du Nigeria. Le 6 avril, ils ont comparu devant un magistrat et sont actuellement inculpés d'accusations forgées de toutes pièces, à savoir « acte criminel » pour Victor Anene Udoka et « trouble à l'ordre public » pour Larry Emmanuel. Leur prochaine audience est fixée au 1^{er} juillet 2021.

Au Nigeria, les citoyen·ne·s qui exercent leur droit à la liberté d'expression sont la cible de mesures de harcèlement et d'intimidation, d'arrestations arbitraires et d'accusations forgées de toutes pièces. L'utilisation abusive de la justice pénale permet ces violations. L'absence d'obligation de rendre des comptes pour ces violations, l'impunité croissante et la faiblesse du système de justice pénale impliquent que les auteurs présumés de ces agissements ne sont pas déférés devant les tribunaux. Dans la plupart des cas, les victimes d'atteintes aux droits humains n'obtiennent jamais justice.

Amnesty International estime que les charges retenues contre Larry Emmanuel et Victor Anene Udoka ont été forgées de toutes pièces pour saper l'exercice pacifique de leur droit à la liberté de réunion et d'expression. L'immense soutien et la solidarité des militant·e·s et sympathisant·e·s d'Amnesty International ont donné du courage aux deux hommes et leur ont fait sentir qu'ils n'étaient pas oubliés. Le travail de campagne et de plaidoyer mené grâce à l'Action Urgente a généré de la visibilité pour leur cas, de sorte que les autorités ne pouvaient plus les garder en détention. En utilisant d'autres moyens, Amnesty International poursuivra sa campagne afin de veiller à ce que les charges pénales portées à leur encontre soient abandonnées.

« Une chose est sûre, Amnesty International a joué un grand rôle en faveur de notre libération. Nous sommes reconnaissants pour tout ce que ses militant·e·s ont fait pour nous. Merci. »
Larry Emmanuel et Victor Anene Udoka.

NOMS ET PRONOMS : Larry Emmanuel, Victor Anene Udoka (il/ ils)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 43/21

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr44/3996/2021/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

